
Le Département-Région de Mayotte renforce son soutien aux familles les plus vulnérables par le biais du FASAAL

Ce jeudi 5 février, le Département-Région de Mayotte a procédé à la signature des conventions du Fonds d'Aide à la Solidarité pour l'Adaptation et l'Amélioration du Logement (FASAAL), confirmant son engagement fort et durable en faveur des ménages les plus vulnérables confrontés à des conditions de logement précaires.

La collectivité réaffirme ainsi sa volonté de garantir à chaque famille mahoraise un habitat digne, sûr et adapté, condition essentielle de la cohésion sociale et de la santé publique. La signature de ces conventions avec plusieurs bénéficiaires s'inscrit dans une action plus large menée tout au long de l'année sur l'ensemble du territoire.

« Le FASAAL est bien plus qu'un dispositif d'aide. C'est un engagement humain et solidaire du Département-Région de Mayotte envers les familles les plus fragiles. Après le cyclone Chido, nous avons pris nos responsabilités en doublant les moyens financiers pour répondre à l'urgence et accompagner les ménages vers un habitat plus sûr et plus digne », souligne Madi Moussa VELOU, 7^e vice-président chargé des Solidarités, de l'Action sociale et de la Santé.

À la suite du passage du cyclone Chido, le Département-Région de Mayotte a, en effet, doublé les moyens du FASAAL, dont le budget est passé de 1,5 million d'euros à 3 millions d'euros. Cette mobilisation budgétaire sans précédent a permis de répondre rapidement aux situations d'urgence et d'accompagner durablement les familles sinistrées dans la remise en état de leur logement.

Grâce à cet effort renforcé, le dispositif FASAAL a permis, en 2025, d'accompagner 156 familles, pour un montant global de plus de 3,3 millions d'euros d'aides attribuées.

Les financements ont notamment permis de réaliser la rénovation de toitures endommagées, la sécurisation des installations électriques, la pose de portes et de fenêtres, l'aménagement ou l'adaptation des sanitaires et des cuisines ainsi que divers travaux de réparation et de sécurisation indispensables au retour à des conditions de vie décentes.

CONTACTS PRESSE

Anrchidine BACAR • +262 639 69 12 00
Zainaba MOHAMED • +262 693 02 43 04

Direction de la Communication
dir.com@cg976.fr • +262 269 66 11 60

DÉPARTEMENT-RÉGION DE MAYOTTE

112 Bd Halidi Sélémani - BP 101
97645 MAMOUZOU CEDEX

+262 269 66 10 00
www.mayotte.fr